



FEDERATION C.G.T. DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

Secteur social et médico-social

Convention Collective Nationale de Travail du 15 mars 1966

Commission Nationale Paritaire de Négociation du mercredi 11 septembre 2013 Position de la CGT dans le cadre de la négociation de la complémentaire santé

La Sécurité Sociale est au cœur de la protection sociale en France et elle doit répondre aux principes de solidarité, de démocratie et d'universalité.

Des reculs très importants accentués durant les années 1980 font que la CGT est contrainte de mener une bataille pour la reconquête de ces acquis fondamentaux. En conséquence, elle n'a pas cautionné l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013.

En ce qui concerne l'ordre du jour de cette CNPN 66 du 11/09/2013, la CGT est en désaccord avec les articles relatifs à la couverture complémentaire santé collective. Sous prétexte de généralisation aux salariés non couverts, ce projet est une attaque contre le principe d'une prise en charge à 100 % des dépenses de santé par la Sécurité Sociale. Conforter le système actuel et laisser passer l'occasion de véritablement mutualiser les risques au niveau national ne rentre pas dans les objectifs de la CGT.

Les 4 milliards d'euros qui sont en jeu doivent rejoindre les caisses de la Sécurité Sociale. Pourquoi faudrait-il payer de plus en plus de mutuelles et de plus en plus de « complémentaires » ? Les unes et les autres n'étant plus « universelles », elles sont de moins en moins mutuelles et de plus en plus inégalement complémentaires !

En dépit des oppositions de la CGT et de celles d'autres organisations syndicales, la Loi de « sécurisation » des parcours professionnels a été adoptée suite à l'ANI. La CGT se sent donc d'autant plus comptable et responsable du contenu et du déroulement de ces négociations. Elle y prendra toute sa place afin de concrétiser l'organisation d'un système de santé de haut niveau pour les salarié(e)s, leur famille et les retraités de notre champ.

C'est le projet que la CGT portera durant ces négociations.

Fait à Montreuil, le 11 septembre 2013.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT

Union Fédérale de l'Action Sociale

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - Case 538 - ● 263, rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX

● Tél. : 01 55 82 87 81

Site internet : www.sante.cgt.fr ● e-mail : ufas@sante.cgt.fr